

Séance ordinaire du 14 juin 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h 00, le 14 juin 2016, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble

Messieurs Marc Aubertin, conseiller au district 1
 Daniel Petitjean, conseiller au district 3
 Richard Fredette, conseiller au district 4
 Frédérick Pigeon, conseiller au district 6
Mesdames Louise Despard, conseillère au district 2
 Claudette Limoges, conseillère au district 5

Madame Diane Desjardins, directrice générale, Monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, ainsi que monsieur Guy Chartrand, CPA auditeur et CA, sont aussi présents devant environ 8 personnes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h00, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur André Dutremble ouvre la séance.

Le président mentionne qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

219-06-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point *Divers et affaires nouvelles* demeure ouvert.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 10 mai 2016 et des séances extraordinaires du 31 mai 2016 et du 7 juin 2016
4. Dépôt de la correspondance du mois de mai 2016
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt des états financiers 2015
 - 5.2. Mandat de vérification
 - 5.3. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 mai 2016
 - 5.4. Approbation de la liste des comptes à payer au 9 juin 2016 et autorisation de paiement
 - 5.5. Adoption du projet de règlement 736 – Rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Damien

Séance ordinaire du 14 juin 2016

- 5.6. Avis de motion - règlement 736
- 5.7. Dossiers de recouvrement
- 5.8. Délégation au Colloque de Carrefour Action municipale et famille
- 5.9. Adhésion à Carrefour Action municipale et famille
- 5.10. Délégation au congrès de la FQM
- 5.11. Dépôt du rapport annuel 2015 et versement de la contribution financière 2016 à la Corporation de développement de Saint-Damien Inc.
- 5.12. Contrat d'architecte pour plans et devis : mise aux normes du 2080 Taschereau
- 5.13. Entente de service par la Croix Rouge
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie
7. TRANSPORT
 - 7.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de travaux publics
 - 7.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local : reddition de compte 2015
 - 7.3. Modification à la demande de subvention du programme Réhabilitation du réseau routier local -Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
 - 7.4. Appel d'offres - plans et devis pour les travaux d'amélioration du chemin Beauparlant ouest
 - 7.5. Avis de motion - règlement de municipalisation d'une partie du chemin du Grand-Monarque
8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 8.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable)
 - 8.2. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu (volet eaux usées et environnement)
 - 8.3. Avis de motion - règlement sur la gestion des installations septiques
 - 8.4. Mandat pour la caractérisation de l'aménagement du barrage du lac Lachance
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
 - 9.2. Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 25 mai 2016
 - 9.3. Dérogation mineure : 6630 rue des Malards
 - 9.4. Dérogation mineure : 3785 rue Turenne

Séance ordinaire du 14 juin 2016

10. LOISIR ET CULTURE
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture
 - 10.2. Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque
 - 10.3. Accès public au parc Lachance
 - 10.4. Embauche de Félisha Tercy au service de garde et accompagnement
 - 10.5. Tracé du réseau cyclable de Saint-Damien
 - 10.6. Soutien aux organismes et associations de Saint-Damien :
 - Regroupement Nature Saint-Damien
 - Club de photo de Saint-Damien
11. Divers et affaires nouvelles
12. Suivi
13. Période de questions
14. Clôture de la séance

220-06-2016

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 mai 2016, de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 7 juin 2016 soient adoptés tels qu'inscrits au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

221-06-2016

CORRESPONDANCE

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de mai 2016, identifiée par le bordereau numéro C-05-2016, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du calendrier de conservation des archives municipales.

222-06-2015

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015 CONSOLIDÉ

Monsieur Guy Chartrand, CPA auditeur et CA, fait rapport de sa vérification des états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 et répond à quelques questions du public.

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt des états financiers 2015 consolidés, tels que présentés.

Monsieur Chartrand quitte la séance à 20h28.

223-06-2015

MANDAT DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE 2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu de reconduire le mandat du vérificateur Guy Chartrand, CPA auditeur, CA, de la firme Boisvert et Chartrand, s.e.n.c.r.l., pour la vérification des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

224-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 31 MAI 2016

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 100 557,07 \$, et des salaires nets payés, au montant de 43 461,18 \$ au cours du mois de mai 2016.

225-06-2016

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 9 JUIN 2016 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 9 juin 2016, totalisant un montant de 293 917,18 \$ et en autorise le paiement.

226-06-2016

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 736 – RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est résolu à la majorité d'adopter, avec dispense de lecture, le projet de règlement numéro 736 suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 736
RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN**

- Attendu qu'** après étude et comparaison avec les municipalités environnantes, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Damien entend revoir les modalités de traitement des élus municipaux;
- Attendu que** la *Loi sur le traitement des élus municipaux* permet au conseil municipal d'une municipalité de fixer, par règlement, la rémunération de son maire et de ses autres membres;
- Attendu qu'** avis de motion du présent règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Richard Fredette;

Séance ordinaire du 14 juin 2016

Attendu qu' un projet du présent règlement a été présenté le 14 juin 2016 conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

Attendu que le projet de règlement a été publié par avis public conformément à la Loi, le 15 juin 2016;

En conséquence, sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est résolu à la majorité :

Que le projet de règlement, portant le numéro 736, intitulé « Rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Damien », soit adopté et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit:

ARTICLE 1 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace à toutes fins que de droit le règlement numéro 593, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DE BASE

Il est, par le présent règlement, établi la rémunération des membres du conseil municipal, ainsi que la rémunération additionnelle des titulaires de postes particuliers, comme suit :

2.1 Le maire

Pour l'ensemble des charges qui lui incombent à titre de président du conseil de la Municipalité de Saint-Damien et membre de ses comités et commissions, le maire qui exerce sa fonction à plein temps, soit selon une moyenne de trente-cinq (35) heures par semaine, excluant le travail à la MRC, a droit à une rémunération annuelle forfaitaire de 33 287 \$, soit 2 773,92 \$ par mois. Le maire qui exerce sa fonction à temps partiel a droit à une rémunération annuelle forfaitaire de 18 038,15 \$, soit 1 503,18 \$ par mois. Prendre note que cette rémunération ne peut être partagée avec le maire suppléant lorsque ce dernier remplace le maire.

Dans tous les cas, le maire n'a droit à aucune rémunération additionnelle.

Pour les fins d'application du présent article, un prorata sera établi par rapport au nombre de mois occupés par une personne en tant que maire, si cette personne quitte sa charge avant la fin de l'année.

2.2 Les membres du conseil (conseillers)

Les membres du conseil municipal, à l'exception du maire, reçoivent pour l'ensemble des charges inhérentes au rôle de membre du conseil une rémunération annuelle forfaitaire de 7 886 \$, soit 657,17 \$ par mois. Elle ne peut être partagée avec aucun autre membre du conseil. Dans tous les cas, le conseiller n'a droit à aucune rémunération additionnelle, hormis les dispositions de l'article 6.

Pour les fins d'application du présent article, un prorata sera établi par rapport au nombre de mois occupés par une personne en tant que conseiller, si cette personne quitte sa charge avant la fin de l'année.

ARTICLE 3 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE

3.1 Les membres d'un comité ou d'une commission

En plus de la rémunération de base prévue à l'article 2, à l'exception du maire, les membres du conseil municipal dûment nommés pour siéger sur un comité ou une commission relevant de la Municipalité de Saint-Damien, tel que le Comité consultatif d'urbanisme, ont droit à une rémunération additionnelle de 35 \$ par présence aux réunions des comités et commissions pour laquelle le conseil attribue, par résolution, une telle rémunération.

3.2 Le maire suppléant

Conformément à la Loi, pendant son absence, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste, le maire est remplacé par le maire suppléant. Dans ce cas, lorsque la durée du remplacement atteint trente (30) jours, outre la rémunération de base qu'il reçoit comme conseiller, le maire suppléant a droit à une rémunération mensuelle additionnelle de 100 \$ par période de trente (30) jours écoulés.

ARTICLE 4 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION

Les rémunérations de base précitées à l'article 2 du présent règlement seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Lorsque le produit de ce calcul n'est pas un multiple de 10, il est porté au plus proche multiple de ce nombre. Pour établir le taux d'augmentation de l'indice visé par le présent article :

1. on soustrait de l'indice établi pour le dernier

Séance ordinaire du 14 juin 2016

mois de décembre précédant l'exercice considéré celui qui a été établi pour l'avant-dernier mois de décembre;

2. on divise la différence obtenue en vertu du point précédent par l'indice établi pour l'avant-dernier mois de décembre.

ARTICLE 5 ALLOCATION DE DÉPENSES

5.1 Le maire

Une allocation annuelle de dépenses de 16 643 \$, soit 1 386,92 \$ par mois, correspondant à la moitié du montant de sa rémunération de base, est versée au maire à plein temps à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste de maire et qu'il ne se fait pas rembourser conformément à l'article 9 du présent règlement.

Pour le maire exerçant sa fonction à temps partiel, l'allocation annuelle de dépenses est de 10 312,60 \$ annuellement soit 859,38 \$ par mois.

Pour les fins d'application du présent article, un prorata sera établi par rapport au nombre de mois occupés par une personne en tant que maire si cette personne quitte sa charge avant la fin de l'année.

5.2 Les membres du conseil (conseillers)

Une allocation annuelle de dépenses de 3 961 \$, soit 330,08 \$ par mois, correspondant à la moitié du montant de sa rémunération de base, est versée au conseiller à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste de conseiller et qu'il ne se fait pas rembourser conformément à l'article 6 du présent règlement.

Pour les fins d'application du présent article, un prorata sera établi par rapport au nombre de mois occupés par une personne en tant que conseiller si cette personne quitte sa charge avant la fin de l'année.

ARTICLE 6 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre du conseil, sauf les cas prévus par la Loi, doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence.

Les tarifs applicables aux élus et officiers municipaux pour les déplacements, repas et logement sont prévus dans le règlement municipal numéro 693 et ses amendements.

ARTICLE 7 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les rémunérations et allocations de dépenses prévues au présent règlement sont versées par la Municipalité, une fois par mois, par dépôt direct ou par chèque, le premier jeudi du mois suivant le mois passé.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement rétroagira au 1^{er} juillet 2016, conformément à la Loi.

Vote sur la proposition :

Pour :

Marc Aubertin, Louise Despard, Daniel Petitjean, Richard Fredette, Claudette Limoges

Contre :

Frédéric Pigeon

Adopté à la majorité

227-06-2016

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 736

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Fredette qu'à une prochaine séance, un règlement visant à remplacer le règlement 593 afin d'établir une nouvelle rémunération et allocation de dépenses des membres du conseil de Saint-Damien sera proposé pour adoption.

228-06-2016

DOSSIERS DE RECOUVREMENT

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser Me Denis Beaupré à entreprendre les procédures judiciaires nécessaires au recouvrement des taxes pour les immeubles identifiés par les matricules ci-dessous énumérés :

0130-32-7289	0732-04-9182
0432-94-1184	0731-50-4953
9633-35-5005	0634-07-8341
0132-81-4279	0128-75-6446
0327-86-5060	0131-45-3917
0631-89-3553	

229-06-2016

DÉLÉGATION AU COLLOQUE DE CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'entériner la délégation de madame la conseillère Louise Despard au colloque de Carrefour action municipale et famille du 1^{er} au 3 juin 2016 à Granby et de

Séance ordinaire du 14 juin 2016

rembourser les frais de voyage et hébergement conformément à la politique en vigueur.

230-06-2016

ADHÉSION À CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription de la Municipalité de Saint-Damien à Carrefour action municipale et famille, au coût de 85,08 \$.

231-06-2016

DÉLÉGATION AU CONGRÈS DE LA FQM

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu de déléguer les membres du conseil suivants au congrès de la Fédération québécoise des Municipalités, qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 à Québec: les conseillers Marc Aubertin, Daniel Petitjean, Richard Fredette, Frédérick Pigeon, Claudette Limoges et le maire, monsieur André Dutremble.

Les frais de voyage et d'hébergement seront remboursés conformément à la politique en vigueur.

232-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DAMIEN INC. ET VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport annuel 2015 de la Corporation de développement de Saint-Damien Inc. et d'autoriser le versement d'une contribution financière pour l'année 2016 au montant de 72 794 \$ à ladite Corporation.

233-06-2016

CONTRAT D'ARCHITECTE POUR PLANS ET DEVIS : MISE AUX NORMES DU 2080, TASCHEREAU

Suite à l'offre de service présentée par la firme RL Gravel Inc., le 1^{er} juin 2016, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accorder un mandat de préparation des plans et devis pour la mise aux normes et l'ouverture d'une deuxième issue pour le sous-sol du 2080, rue Taschereau.

La directrice générale, madame Diane Desjardins, est autorisée à signer la proposition et à effectuer le premier versement représentant le tiers du prix du contrat établi à neuf mille dollars, taxes en sus, financé par le fonds de roulement sur dix ans.

234-06-2016

ENTENTE DE SERVICE PAR LA CROIX-ROUGE

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, madame Diane Desjardins, à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec, et d'autoriser le paiement de la contribution établie à 0,16 \$ per capita, pour les trois prochaines années, soit de 2016 à 2019.

235-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de protection incendie pour le mois de mai 2016.

236-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des travaux publics pour le mois de mai 2016.

237-06-2016

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL : REDDITION DE COMPTE 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 83 714 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Damien informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

Séance ordinaire du 14 juin 2016

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

238-06-2016

MODIFICATION À LA DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien a pris connaissance des modalités d'application du programme de réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité a présenté une demande d'aide financière, dans la cadre du programme AIRRL, autorisée à la séance du 14 juillet 2015, par la résolution numéro 248-07-2015;

ATTENDU QU'il appert que certains tronçons et travaux sont non admissibles au programme AIRRL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien désire présenter une demande d'aide financière amendée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu et adopté que ce conseil de la Municipalité de Saint-Damien autorise la directrice générale à présenter une demande d'aide financière amendée et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

239-06-2016

APPEL D'OFFRES - PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN BEAUPARLANT OUEST

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur municipal a procédé à un appel d'offres qualitatif, par invitation, pour la préparation des plans et devis relativement aux travaux d'amélioration du chemin Beuparlant Ouest.

240-06-2016

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE MUNICIPALISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU GRAND-MONARQUE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Aubertin qu'à une prochaine séance, un règlement visant la

Séance ordinaire du 14 juin 2016

municipalisation d'une partie du chemin du Grand-Monarque sera proposé pour adoption.

241-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET EAU POTABLE) POUR LE MOIS DE MAI 2016

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu (volet eau potable) pour le mois de mai 2016.

242-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'HYGIÈNE DU MILIEU (VOLET ENVIRONNEMENT ET EAUX USÉES) POUR LE MOIS DE MAI 2016

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène du milieu (volet environnement et eaux usées) pour le mois de mai 2016.

243-06-2016

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Fredette qu'à une prochaine séance, un règlement visant à abroger et remplacer le règlement 667, relativement à la gestion des installations septiques, sera proposé pour adoption.

244-06-2016

MANDAT POUR LA CARACTÉRISATION DE L'AMÉNAGEMENT DU BARRAGE DU LAC LACHANCE

Considérant la nécessité de produire une confirmation par un tiers qualifié de la qualité des travaux effectués en 2015, au barrage du lac Lachance, lors de la conversion en seuil de l'ouvrage de contrôle du niveau de l'eau du lac Lachance;

Considérant la proposition de Monsieur Dave Mondor, biologiste, datée du 8 juin 2016;

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accorder un mandat à monsieur Dave Mondor, pour la caractérisation de l'aménagement du barrage du lac Lachance, au coût forfaitaire de 700 \$, le tout tel que décrit dans sa proposition du 8 juin 2016.

245-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE L'URBANISME POUR LE MOIS DE MAI 2016

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'urbanisme pour le mois de mai 2016.

246-06-2016

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 25 MAI 2016

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai 2016.

247-06-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 6776, RUE DES MALARDS

Identification du site concerné :

Matricule : 0227-05-0337

Cadastre : Lots 153-9 et 154-16, du cadastre de la Paroisse de Saint-Damien

Adresse : 6776, rue des Malards

Nature et effets :

Permettre la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage) devant empiéter à l'intérieur de la marge de recul avant.

La demande des requérants affecte les dispositions du règlement de zonage numéro 382:

ARTICLE 6.3.2.4 : MESURES D'EXCEPTION POUR LES EMPLACEMENTS DONNANT SUR UN LAC OU UNE RIVIÈRE

"...les garages détachés et les dépendances peuvent être implantés en cour avant pour les emplacements donnant sur un lac ou une rivière...avec une marge de recul avant minimale de 7,6 mètres".

Le garage détaché à construire aura comme marge de recul avant, dans sa plus petite mesure, seulement 6,00 mètres.

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 25 mai 2016, pour la demande de dérogation mineure numéro 2016-033;

CONSIDÉRANT l'avis public, affiché le 27 mai 2016, annonçant la demande de dérogation mineure 2016-033;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée :

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu :

D'APPROUVER la dérogation mineure 2016-033 telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

248-06-2016

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 3785, RUE TURENNE

Identification du site concerné :

Matricules : 0130-89-3001

Cadastre : Lot P-310 du cadastre de la Paroisse de Saint-Damien-de-Brandon

Adresse : 3785, rue Turenne

Nature et effets de la demande:

Permettre le maintien en place d'un bâtiment accessoire détaché (garage) construit trop près d'un bâtiment principal et le maintien en place d'un bâtiment accessoire détaché (remise) empiétant à l'intérieur de la marge de recul arrière.

La demande de la requérante affecte les dispositions du règlement de zonage numéro 382:

ARTICLE 6.3.2.3 : IMPLANTATION DES GARAGES DÉTACHÉS ET DES DÉPENDANCES

« Les bâtiments accessoires doivent être localisés à un minimum de 2 mètres du bâtiment principal et à au moins 1,5 mètre de toute ligne latérale ou arrière de l'emplacement ».

Le bâtiment accessoire détaché (garage) se situe à seulement 1,86 mètre du bâtiment principal, dans sa plus petite mesure, et le bâtiment accessoire détaché (remise) empiète sur la propriété voisine, en cour arrière, sur une longueur de 0,48 mètre dans sa plus grande mesure.

CONSIDÉRANT la recommandation positive mais partielle du Comité consultatif d'urbanisme, à sa réunion du 25 mai 2016, pour la demande de dérogation mineure numéro 2016-047;

CONSIDÉRANT l'avis public, affiché le 27 mai 2016, annonçant la demande de dérogation mineure 2016-047;

CONSIDÉRANT que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée ;

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu :

D'ACCEPTER PARTIELLEMENT la demande de dérogation mineure 2016-047 à l'égard exclusivement du bâtiment accessoire détaché, soit le garage, le tout tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

249-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS ET CULTURE

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des loisirs et de la culture pour le mois de mai 2016.

250-06-2016

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de la bibliothèque pour le mois de mai 2016.

251-06-2016

OUVERTURE DU PARC DU LAC LACHANCE

Suite à la recommandation du comité de Loisirs et culture, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu de rendre le parc du lac Lachance accessible au public, après avoir affiché les règles de comportement dans les parcs, et plus spécifiquement avec l'interdiction de baignade, de V.T.T. et d'embarcation à moteur.

252-06-2016

EMBAUCHE DE FÉLISHA TERCY AU SERVICE DE GARDE ET ACCOMPAGNEMENT

Considérant le désistement de madame Jessica Mondor au service de garde du camp de jour;

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser l'embauche de madame Félisha Tercy au poste de service de garde et accompagnement (sorties), dans le cadre des camps de jour 2016.

253-06-2016

TRACÉ DU RÉSEAU CYCLABLE À SAINT-DAMIEN

Sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu d'autoriser le tracé du réseau cyclable sur le territoire de Saint-Damien, tel que présenté par la directrice des Loisirs et Culture et la diffusion de celui-ci auprès des diverses instances intéressées.

254-06-2016

SOUTIEN AUX ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DE SAINT-DAMIEN

Suite à la recommandation du comité de Loisirs et culture, sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accorder un appui financier, pour l'année 2016, à:

Séance ordinaire du 14 juin 2016

- Regroupement Nature Saint-Damien au montant de 300 \$
- Club de photo de Saint-Damien au montant de 300 \$ sur présentation de factures pour l'achat de matériel durable.

DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

SUIVI

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé à mener la destinée de la municipalité avec le souci du développement durable, de la protection de l'environnement, du bien-être des citoyens, du respect des lois et règlements et de la transparence dans chacune de ses actions. Chacun de ses membres agit de bonne foi.

Le maire invite donc les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

255-06-2016

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame la conseillère Claudette Limoges, il est unanimement résolu de lever la séance à 21h17.

André Dutremble
Maire

Diane Desjardins
Directrice générale